



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



SUMER AGRICOLE 2010

Surveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels

Les expositions professionnelles des salariés agricoles des entreprises paysagistes et de reboisement

Ce neuvième numéro de Sumer agricole nous invite au cœur des entreprises paysagistes et de reboisement. Ces structures gèrent notamment la création, l'aménagement et l'entretien des parcs et jardins, terrasses et toitures végétalisées, des systèmes d'arrosage, et d'éclairage... mais aussi le paysagisme d'intérieur, l'élagage et bien entendu le reboisement.

On recense près de 28 000 entreprises dans ce secteur, avec plus de 59 259 salariés agricoles en exercice.

Les nouvelles données délivrées ici nous indiquent que près de la moitié des salariés agricoles de ce secteur sont exposés à des produits phytopharmaceutiques et à au moins un agent chimique.

On notera également que ces travailleurs sont soumis à des nuisances physiques plus importantes que les autres salariés agricoles et une exposition à des efforts physiques en augmentation.

Davantage de moyens sont mis à disposition des salariés pour accomplir correctement leur travail et les contraintes organisationnelles sont notées comme faibles ; c'est également ce que nous montrent ces derniers résultats.

Aussi, encore de nombreux travaux et actions sont à mener pour améliorer la Santé-Sécurité au Travail de ces travailleurs, en lien étroit avec les professionnels et les entreprises du paysage, avec qui nos conseillers en prévention, médecins et infirmiers au travail MSA œuvrent au quotidien.

En vous souhaitant une bonne lecture.



Dr Michel Gagey

Directeur de la Santé-Sécurité au Travail
CCMSA

- Le mot du Dr Michel Gagey
- Des contraintes organisationnelles stables et globalement faibles
- Davantage de moyens pour accomplir correctement leur travail
- Conséquences d'une erreur dans le travail : dangereuses pour leur sécurité ou celle d'autres personnes pour deux tiers des salariés
- Des salariés nettement plus confrontés à des nuisances physiques que les autres salariés agricoles
- Augmentation des gestes répétitifs et des expositions à des vibrations entre 2003 et 2010, exposition à des efforts physiques importants
- Un salarié sur cinq exposés à des agents biologiques
- La moitié des salariés exposés à au moins un agent chimique
- Près de la moitié des salariés exposés à des produits phytopharmaceutiques au cours des douze derniers mois
- Avis du médecin du travail sur la qualité du poste de travail : amélioration de la prévention des risques chimiques
- Synthèse

■ Dr Patrice Heurtaut
heurtaut.patrice@cmsa.msa.fr
Tél. : 01 41 63 73 40

■ Benoît Moreau
moreau.benoit@cmsa.msa.fr
Tél. : 01 41 63 82 27

Retrouvez toute
la documentation
Santé-Sécurité au Travail
de la MSA sur le site :

ssa.msa.fr

Les entreprises paysagistes et de reboisement du régime agricole rassemblent 9,7 % (59 259) des salariés agricoles effectuant plus de 120 jours de travail par an.

En 2010, 302 salariés agricoles travaillant dans ces entreprises ont répondu au questionnaire SUMER.

Les données ont été redressées selon les caractéristiques des salariés, des médecins enquêteurs et de la fréquence des visites médicales, comme expliqué dans la fiche N° 0 « Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER ».

Des contraintes organisationnelles stables et globalement faibles

Les contraintes organisationnelles des salariés des entreprises paysagistes et de reboisement sont restées globalement stables entre 2003 et 2010 et peu fréquentes en comparaison à l'ensemble des salariés agricoles (fiche N° 1 : « Les contraintes organisationnelles et relationnelles des salariés agricoles », septembre 2014), hormis certaines contraintes de rythme de travail : normes de production à atteindre en une journée au plus

(la moitié des salariés concernés contre un tiers des salariés agricoles en moyenne en 2010) et contrôle ou surveillance hiérarchique (un quart des salariés concernés contre un cinquième des salariés agricoles en moyenne).

La proportion de salariés soumis à des situations de tension avec le public reste stable mais celles-ci surviennent de façon plus occasionnelle (tableau 1).

Tableau 1. Proportion de salariés agricoles des entreprises paysagistes et de reboisement exposés à des contraintes organisationnelles et relationnelles en 2003 et 2010 (en %)

	2003	2010
Contraintes horaires		
Semaine dépassant 40 heures de travail	18,6	15,7
Travail en équipes (travail posté)	1,8	4,1
Travail de nuit (entre 0h et 5h)	2,3	6,2
Travail le samedi, même occasionnellement	31,1	39,5
Travail le dimanche ou jours fériés, même occasionnellement	9,5	11,7
Pas les mêmes horaires tous les jours	13,1	10,7
Repos hebdomadaire > 48 heures consécutives	95,1	95,9
Astreintes	6,9	12,1
Contraintes de rythme de travail		
Normes de production ou délais à respecter en 1 heure au plus	7,2	8,8
Normes de production ou délais à respecter en 1 journée au plus	44,9	49,9
Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate	77,1	43,1
Contrôles exercés par la hiérarchie	22,1	26,6
Obligation de se dépêcher pour faire son travail	33,1	27,9
Impossibilité de faire varier les délais fixés	26,6	27,1
Régler personnellement un incident	65,2	67,1
Contraintes relationnelles		
Situation de tension régulière ou permanente avec le public	11,4	5,5
Situation de tension occasionnelle avec le public	33,8	43,8
Agression verbale	*	14,3
Par le public	*	6,6
Par des collègues ou supérieurs hiérarchiques	*	9,4
Agression physique	*	0,1

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

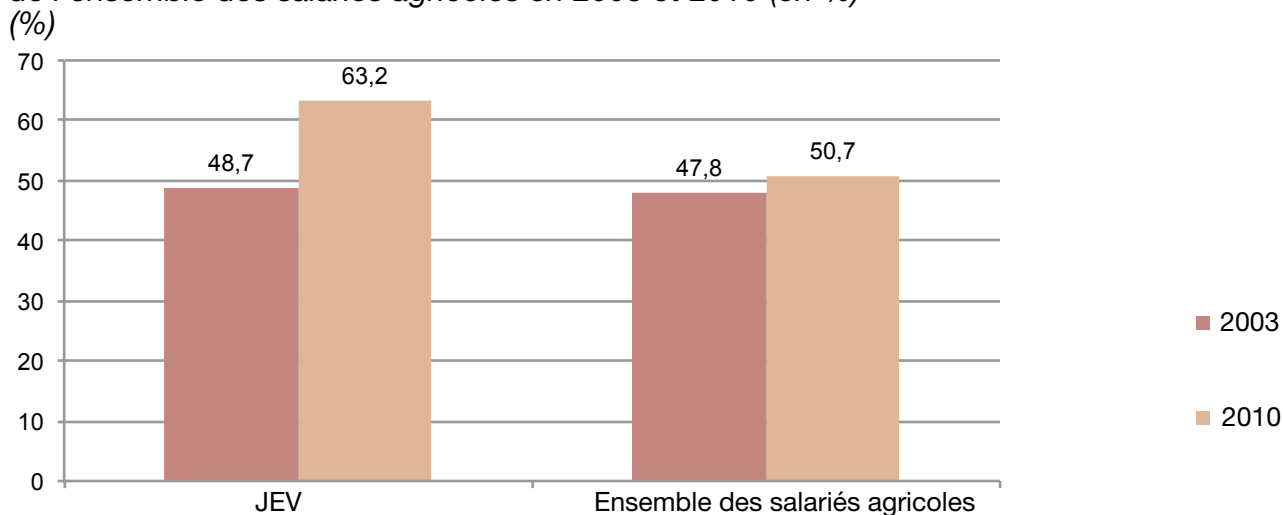
*L'enquête SUMER 2003 recense les expositions à un risque d'agression verbale ou physique alors que l'enquête SUMER 2010 recense les victimes d'agression verbale ou physique.

Davantage de moyens pour accomplir correctement leur travail

Les salariés des entreprises paysagistes et de reboisement disposent de davantage de moyens pour effectuer correctement leur travail par rapport à 2003 (+ 15 points) ainsi que par rapport

à l'ensemble des salariés agricoles : en 2010, près de deux tiers des salariés disposent des ressources humaines et matérielles nécessaires contre la moitié pour l'ensemble des salariés agricoles.

Figure 1. Comparaison de la proportion de salariés agricoles des entreprises paysagistes et de reboisement disposant des moyens* nécessaires pour effectuer correctement leur travail avec celle de l'ensemble des salariés agricoles en 2003 et 2010 (en %)



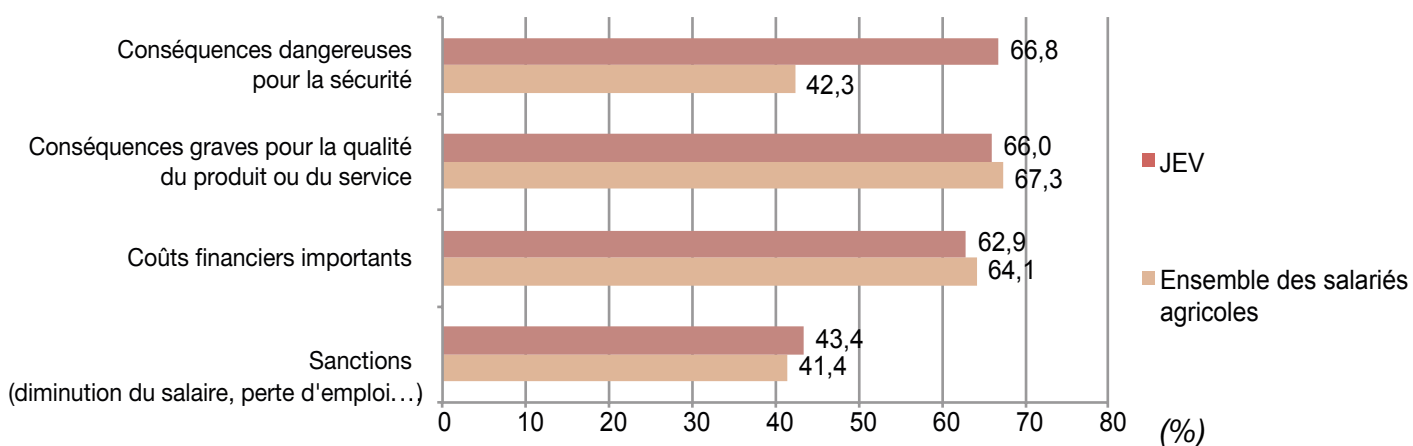
« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Conséquences d'une erreur dans le travail : dangereuses pour leur sécurité ou celle d'autres personnes pour deux tiers des salariés

Les salariés des entreprises paysagistes et de reboisement sont les plus nombreux parmi l'ensemble des salariés agricoles à déclarer qu'une erreur dans le travail peut porter atteinte à leur sécurité ou à des tiers : ce risque est identifié par deux tiers des salariés contre quatre salariés agricoles sur dix en moyenne.

Comme pour l'ensemble des salariés agricoles, plus de six salariés sur dix déclarent également qu'une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service, des coûts financiers importants, et quatre salariés sur dix des sanctions financières à leur égard (figure 2).

Figure 2. Impact d'une erreur dans le travail en 2010 (en %)



« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Des salariés nettement plus confrontés à des nuisances physiques que les autres salariés agricoles

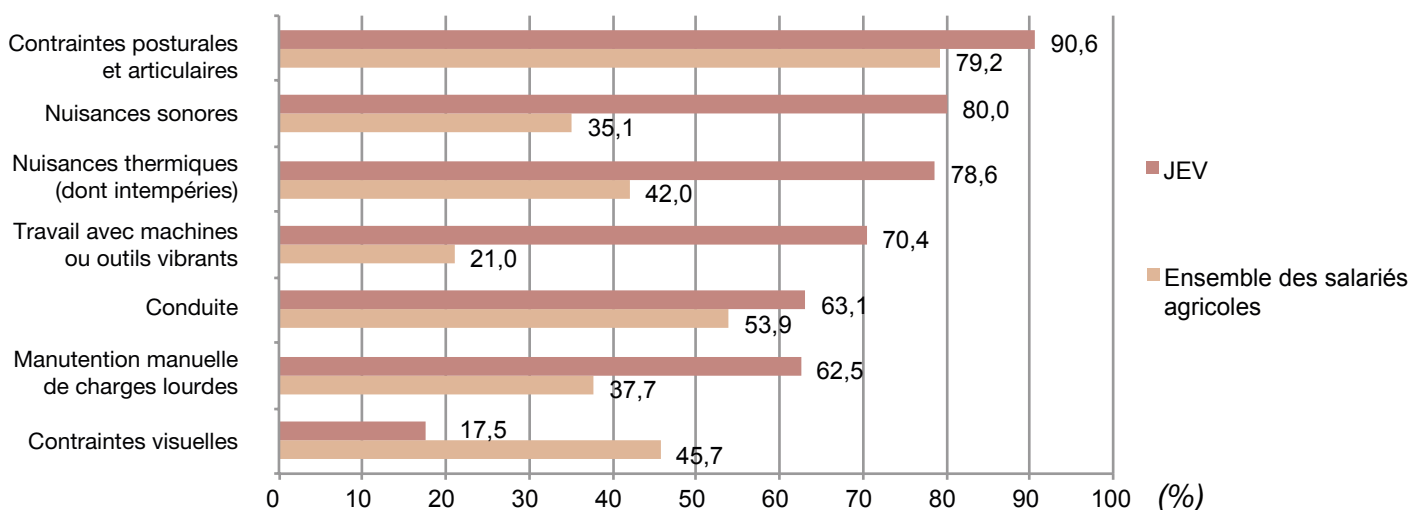
En 2010 dans les entreprises paysagistes et de reboisement, neuf salariés sur dix sont soumis à des contraintes posturales et articulaires, huit salariés sur dix à des nuisances sonores et thermiques (essentiellement les intempéries), sept salariés sur dix à des vibrations et plus de six salariés sur dix à la conduite et à la manutention manuelle de charges lourdes.

A l'exception des contraintes visuelles, les salariés des entreprises paysagistes et de reboisement sont

beaucoup plus fréquemment exposés à l'ensemble des contraintes physiques que la moyenne des salariés agricoles.

En particulier, ils sont trois fois plus nombreux que l'ensemble des salariés agricoles à être exposés à des vibrations et deux fois plus nombreux à subir des nuisances sonores et thermiques (figure 3).

Figure 3. Comparaison de la proportion de salariés agricoles des entreprises paysagistes et de reboisement exposés à des nuisances physiques avec celle de l'ensemble des salariés agricoles en 2010 (en %)



« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Augmentation des gestes répétitifs et des expositions à des vibrations entre 2003 et 2010, exposition à des efforts physiques importants

La proportion de salariés effectuant des gestes répétitifs à cadence élevée ou utilisant des outils vibrants augmente entre 2003 et 2010, passant de 32% à 42% pour la répétition d'un même geste et de 61% à 70% pour les vibrations.

La fréquence des situations fatigantes de travail (station debout, déplacements à pieds) ainsi que les postures pénibles (position accroupie, en torsion, à genoux, bras en l'air) restent stables mais touchent toujours une proportion importante de salariés.

La mise à disposition de protections individuelles progresse : les protections cutanées lors du travail en extérieur sont deux fois plus répandues et les protections auditives vis-à-vis de bruits nocifs (bruit continu > 85 dB ou bruit impulsionnel > 135 dB) également plus souvent mises à disposition soit plus de neuf fois sur dix (tableau 2).

Tableau 2. Proportion de salariés agricoles des entreprises paysagistes et de reboisement exposés à des contraintes physiques en 2003 et 2010 en fonction de la durée d'exposition (en %)

	Toutes durées		≥ 20 h/semaine	
	2003	2010	2003	2010
Contraintes posturales et articulaires	86,4	90,6	-	-
Position debout ou piétinement	66,4	68,6	32,3	28,6
Déplacements à pieds	73,9	73,7	31,0	20,9
Position accroupie, en torsion	51,4	57,9	2,1	5,0
Gestes répétitifs à cadence élevée	31,5	42,0	7,7	9,8
Position à genoux	49,9	47,4	2,1	0,5
Position fixe de la tête et du cou	16,2	15,9	3,2	3,0
Maintien de bras en l'air	36,9	43,1	2,7	4,5
Maintien d'une position forcée des articulations	-	36,9	-	7,9
Nuisances thermiques	80,5	78,6	-	-
Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries	79,4	78,3	54,5	57,7
<i>Dont mise à disposition d'une protection cutanée</i>	38,5	72,6	37,6	76,9
<i>Dont mise à disposition d'une protection respiratoire</i>	9,1	9,4	5,1	9,3
<i>Dont mise à disposition d'une protection oculaire</i>	20,0	13,3	16,8	14,5
Travail au chaud imposé (>24°C)	3,6	2,5	1,7	1,2
Travail au froid imposé (<15°C)	1,9	1,3	0,6	0,2
Nuisances sonores	77,9	80,0	-	-
Bruit supérieur à 85 dB	74,8	76,9	22,4	25,2
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>	74,4	90,2	70,4	91,8
Bruit comportant des chocs ou des impulsions	19,3	14,7	1,9	1,9
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>	55,4	84,8	0,0	76,3
Travail avec machines et outils vibrants	61,8	70,4	-	-
Vibrations transmises aux membres supérieurs	61,2	70,2	11,2	12,9
Vibrations créées par des installations fixes	1,9	2,7	0,6	0,1
Conduite	69,2	63,1	-	-
Conduite sur la voie publique	52,6	52,3	4,2	1,7
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail	41,5	38,5	6,1	4,7
Manutention manuelle de charges	68,0	62,5	11,9	9,3
Contraintes visuelles	23,8	17,5	-	-
Travail sur écran (en continu ou discontinu)	21,5	14,0	8,9	4,9

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Un salarié sur cinq exposés à des agents biologiques

Les expositions à des risques biologiques concernent 19% des salariés des entreprises paysagistes et de reboisement en 2010 (15% en 2003).

Il s'agit exclusivement d'une exposition potentielle (pas d'exposition délibérée), de longue durée pour près de la moitié d'entre eux.

Les tiques représentent la principale source d'exposition à des risques biologiques (un salarié sur dix concerné), suivies des poussières végétales (tableau 3).

Tableau 3. Proportion de salariés agricoles des entreprises paysagistes et de reboisement exposés à des agents biologiques selon les activités et les modes de contamination possibles en 2010 (en %)

	Total exposé
Exposition à des agents biologiques	19,0
<i>Dont > = 20 heures par semaine</i>	46,4
Contact avec des animaux ou leurs produits	12,5
<i>Dont > = 20 heures par semaine</i>	70,5
Tiques	9,8
Animaux sauvages	2,2
Modes d'exposition	
Morsure, griffure, blessure	6,1
Contact avec les déjections	4,5
Contact direct avec l'animal	2,9
Contact avec des liquides ou tissus biologiques	0,6
Contact avec un environnement potentiellement contaminé	12,1
<i>Dont > = 20 heures par semaine</i>	39,4
Activités exposantes à des poussières végétales	4,4
Entretien espaces verts, travail en tranchées, galeries, tunnels...	3,6
Nettoyage, propreté	2,3
Traitement des déchets	1,2
Activités en contact avec de l'eau douce	1,1
Activités exposantes à des poussières animales	0,7
Égouts, fosses septiques	0,2

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

La moitié des salariés exposés à au moins un agent chimique

Le nombre de salariés des entreprises paysagistes et de reboisement exposés à des risques chimiques régresse : deux tiers (68 %) des salariés étaient exposés à des agents chimiques en 2003 au cours de la dernière semaine travaillée contre la moitié en 2010 (tableau 4).

Toutefois cette proportion reste nettement supérieure à celle de l'ensemble des salariés agricoles (32%). Les familles de produits chimiques

les plus représentées sont les gaz d'échappement, les carburants, les pesticides et les liants (ciment).

L'exposition à des produits cancérogènes concerne 16 % des salariés en 2010 (contre 9 % en moyenne) : il s'agit surtout des émissions de gaz d'échappement diesel (11 %), de la silice cristalline (4 %), des poussières de bois (3 %) et des huiles minérales entières (2 %).

Tableau 4. Proportion de salariés agricoles des entreprises paysagistes et de reboisement exposés à des agents chimiques en 2010 au cours de la dernière semaine travaillée (en %)

	Total exposé
Exposition à au moins un agent chimique*	49,9
Gaz ou fumées	
Gaz d'échappement autre que diesel	25,9
Gaz d'échappement diesel	10,5
Fumées dégagées de la combustion des végétaux	2,1
Fumées de soudage d'éléments métalliques	1,5
Carburants	
Essence automobile	22,7
Carburants (fuel, gazole, kerosène..., hors essence automobile)	20,2
GPL	1,5
Pesticides	
Herbicides	11,1
Fongicides	5,1
Insecticides	4,5
Autres pesticides	1,1
Liants	
Ciment	10,1
Poussières	
Poussières minérales autres que silice, ciment, fibres	6,9
Silice cristalline	3,5
Poussières de bois	3,2

*Le taux d'exposition à au moins un agent chimique correspond à la proportion de salariés agricoles exposés à au moins un produit chimique listé dans le questionnaire SUMER 2010. En revanche, ne figurent dans le tableau que les produits chimiques pour lesquels le taux d'exposition est d'au moins 1%

SUITE PAGE 9

Suite du tableau 4.

	Total exposé
Fluides de lubrification et de refroidissement	
Huiles synthétiques	3,5
Huiles minérales entières	2,2
Solvants	
White-spirit, solvant naphta	3,2
Hydrocarbures pétroliers**, essences A, B...F, G (éther de pétrole)	1,4
Acides	
Acides minéraux (hors acide cyanhydrique, fluorhydrique, chlorique)	1,7
Tensio-actifs	
Tensio-actifs anioniques, cationiques et non ioniques	1,3

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

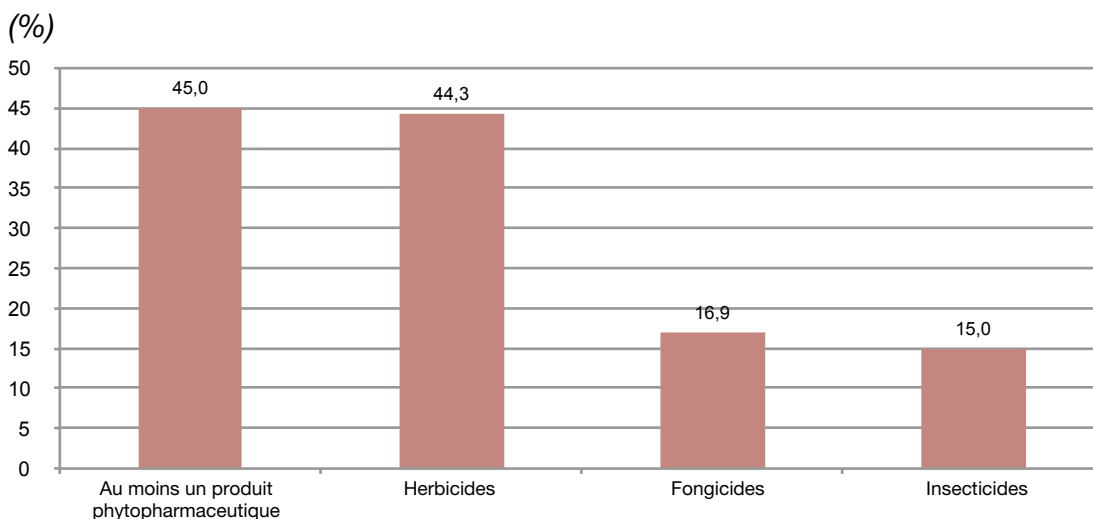
** Hydrocarbures pétroliers hors benzène, n-hexane, styrène

Près de la moitié des salariés exposés à des produits phytopharmaceutiques au cours des douze dernier mois

Afin d'avoir une vision plus représentative de l'exposition à des produits phytopharmaceutiques en agriculture, les médecins du travail ont interrogé les salariés agricoles participant à l'enquête SUMER 2010 sur les expositions à ces produits au cours de l'année écoulée.

45 % des salariés des entreprises paysagistes et de reboisement déclarent utiliser des produits phytopharmaceutiques : quasiment tous ces salariés utilisent des herbicides, 17% des fongicides et 15% des insecticides (figure 4).

Figure 4. Proportion de salariés agricoles des entreprises paysagistes et de reboisement exposés à des produits phytopharmaceutiques au cours des douze derniers mois (en %)



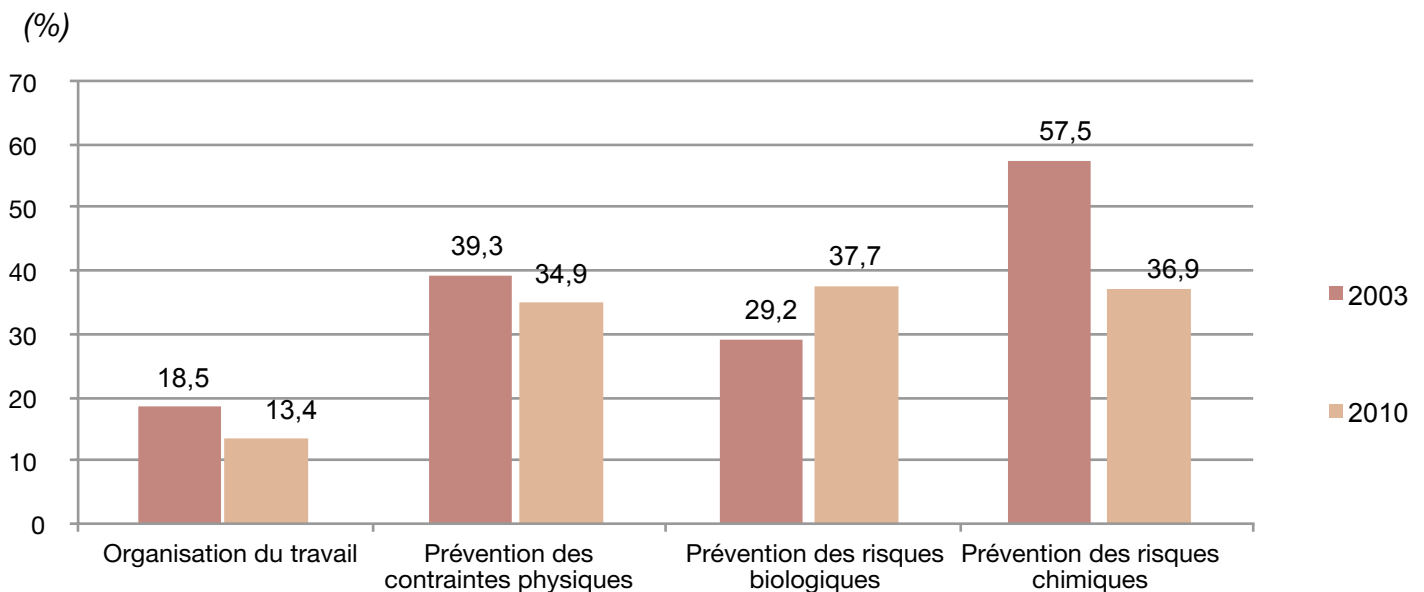
« source : Enquête complémentaire MSA 2010 »

Avis du médecin du travail sur la qualité du poste de travail : amélioration de la prévention des risques chimiques

La qualité organisationnelle des postes de travail ainsi que la prévention des expositions à des contraintes physiques et à des agents chimiques ont progressé entre 2003 et 2010. En particulier, alors que la maîtrise des risques chimiques avait

été jugée insuffisante pour 58% des postes en 2003, elle ne l'était plus que pour 37% en 2010. Par contre, les médecins du travail ont rapporté un jugement plus défavorable sur la prévention des risques biologiques (figure 5).

Figure 5. Proportion de salariés agricoles des entreprises paysagistes et de reboisement exposés dont la prévention des expositions a été jugée mauvaise ou très mauvaise par le médecin du travail (en %)



« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Synthèse

Les salariés des entreprises paysagistes et de reboisement sont exposés essentiellement à des risques physiques (bruits nocifs, vibrations transmises aux membres supérieurs, manutentions lourdes, postures et conditions climatiques pénibles).

En revanche, ils bénéficient plutôt d'une meilleure organisation du travail que les autres salariés agricoles.

Près de la moitié de ces salariés ont utilisé des produits phytopharmaceutiques durant l'année de travail, et près d'un quart sont exposés aux gaz d'échappement et aux carburants.

Publications SUMER AGRICOLE 2010

Déjà parues :

- N° 0 : Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER.
- N° 1 : Les contraintes organisationnelles et relationnelles des salariés agricoles.
- N° 2 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des nuisances physiques.
- N° 3 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents biologiques.
- N° 4 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents chimiques.
- N° 5 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles en Culture-Elevage.
- N° 6 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des travaux forestiers.
- N° 7 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles de la coopération.
- N° 8 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des Organismes Professionnels Agricoles
- N° 9 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des entreprises paysagistes et de reboisement

A paraître :

- N° 10 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles en viticulture

Contributeurs :

Dr Michel Gagey, Sylvie De La Fabrègue, Emma Rigaud, Nicolas Viarouge.

Coordination graphique et diffusion :

Solenn Guénéhec, Service promotion des politiques sociales.

Conception graphique :

PAO CCMSA.

Crédits photos :

CCMSA Image

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole



L'essentiel & plus encore